RETZ EN VALOIS
Communauté de Communes

Dossier d'inscription aux sorties organisées par le **Service Enfance Jeunesse** dédiées aux 8-15 ans

---

- ❒ Fiche d'inscription
- ❒ Autorisation de droit à l'image
- ❒ Fiche sanitaire de liaison
- ❒ Règlement intérieur

Une fois l'inscription validée, chaque sortie fera l'objet d'une « Autorisation parentale » spécifique qui sera adressée aux familles. Cette dernière devra ensuite être renvoyée dûment remplie et signée, accompagnée du paiement.

Contact : Patricia AERTS – 03.23.55.98.97 - p.aerts@retzenvalois.fr

RETZ EN VALOIS
Communauté de Communes

Fiche d'inscription aux sorties du Service Enfance Jeunesse pour les 8-15 ans

Modalités d'inscription : Merci de renvoyer le dossier d'inscription (fiche d'inscription, fiche sanitaire, autorisation de droit à l'image et règlement*) complété et signé, **à l'adresse postale suivante** :

Communauté de Communes Retz-en-Valois
9 rue Marx Dormoy
02600 Villers-Cotterêts

Merci d'indiquer sur l'enveloppe la mention : ANIMATIONS ENFANCE JEUNESSE. Vous avez aussi la possibilité de le déposer à l'antenne de Vic-sur-Aisne située au 2 et 4 rue Saint-Christophe.

* Le réglement peut s'effectuer :
- soit par chèque à l'ordre « Régie sorties enfance jeunesse »
- soit par espèces uniquement à l'antenne de Vic-sur-Aisne au 2/4 rue Saint-Christophe 02290 Vic-sur-Aisne
(horaire du secrétariat enfance-jeunesse du lundi au vendredi de 9h à 13h)

Les inscriptions se feront par ordre d'arrivée du dossier, en fonction du nombre de places disponibles par sortie. **Une liste d'attente sera mise en place. Clôture des inscriptions 2 semaines avant la sortie.** Pour les jeunes extérieurs au territoire, les inscriptions se feront en fonction des places restantes disponibles à la clôture des inscriptions.

Pour tout renseignement : Patricia AERTS – 03.23.55.98.97 - p.aerts@retzenvalois.fr

Vos coordonnées sont indispensables pour vous informer et vous contacter si besoin. Elles seront utilisées uniquement dans le cadre de nos activités et ne seront en aucun cas diffusées.

JEUNE : Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../..... Sexe : M ❑ F ❑

Tél. portable : ..... Mail : .....@.....

RESPONSABLE LEGAL :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Tél. domicile : ..... Tél. portable : .....

Tél. travail : ..... Mail : .....@.....

CONJOINT ou AUTRE RESPONSABLE LEGAL : Parent 1 ❑ Parent 2 ❑ Autre ❑

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal :..... Commune : ..... Tél :.....

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et le Règlement Européen Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous disposez des droits d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant que vous pouvez exercer en envoyant un courrier au DPO de la Communauté de communes Retz-en-Valois - 9 rue Marx Dormoy -BP 133 - 02603 VILLERS-COTTERETS Cedex.

Merci de tourner la page ▶

Cocher la ou les cases correspondante(s) aux sorties/séjours souhaité(e)s

	Territoire CCRV	Hors territoire
1/ Musée du Louvre à Lens / Ski sur les terrils (32 Places) Samedi 20 Février 2021	9 € ☐	10 € ☐
2/ Village Métiers d'Antan et "La Bulle" Saint-Quentin (48 Places) Samedi 6 Mars 2021	8 € ☐	9 € ☐
3/ Centre Pompidou et Balade en bateau mouche (48 Places) Samedi 27 Mars 2021	12 € ☐	14 € ☐
4/ Nausicaa, le plus grand Aquarium d'Europe (48 Places) Samedi 10 Avril 2021	11 € ☐	12 € ☐
5/ Fort de Condé (Bowling et Laser-Game) (48 Places) Samedi 24 Avril 2021	12 € ☐	13 € ☐
6/ Caverne du Dragon et Abbaye de Vauclair (48 Places) Samedi 15 Mai 2021	5 € ☐	6 € ☐
7/ Journée Culturelle au Château de Chantilly (48 Places) Samedi 12 juin 2021	6 € ☐	7 € ☐
8/ Parc d'Attraction Nigloland (48 Places) Samedi 26 Juin 2021	18 € ☐	20 € ☐
9/ Japan Expo (48 Places) Samedi 17 Juillet 2021	17 € ☐	19 € ☐
10/ Stage Découverte des micro-fusées (12 Places) Du 26/04 au 27/04 Du 28/04 au 29/04 2021	27 € ☐	30 € ☐

SÉJOURS VACANCES EN JUILLET

Samer - Pas de Calais

12 juillet au 17 juillet 2021 (8-11 ans)	20 places	117 € ☐	129 € ☐
19 juillet au 24 juillet 2021 (12-15ans)	20 places	117 € ☐	129 € ☐

(tarifs hors aides CAF - MSA)

Je, soussigné(e) ..... atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur avec mon enfant.

Date : ..... Signature : .....

RETZ EN VALOIS
Communauté de Communes

Correspondance,
services administratifs
et siège social
9 rue Marx Dormoy
BP 133
02603 VILLERS-COTTERÊTS CEDEX
Tél. : 03 23 96 13 01
www.cc-retz-en-valois.fr

Autorisation droit à l'image

Nous soussignés

Parent 1.....Et/ou parent 2.....

Père, mère, tuteurs légaux de :

Nom (nom de l'enfant) :..... Prénom :.....

Date de naissance :.....

Demeurant : .....

☐ Autorisons gracieusement la CCRV,
☐ N'autorisons pas la CCRV,
dont le siège est situé au 9 rue Marx Dormoy BP 133 02603 Villers-Cotterêts :

- **à prendre des photographies et/ou à procéder au tournage d'images vidéo** représentant notre enfant dans le cadre des sorties nommées ci-dessus.

- **à exploiter, reproduire et diffuser** l'(les) image(s) mentionnées ci-dessus conformément à l'article 9 du Code civil uniquement pour la promotion et la communication des activités sportives mises en place par la CCRV sous toute forme, imprimé ou électronique, sur tous supports connus et inconnus à ce jour (réseaux sociaux inclus), dans le monde entier pour une durée de 10 ans, sauf dénonciation anticipée par notre enfant après sa majorité auquel cas la présente autorisation prendra fin à réception de la dénonciation.

- **à conserver ces images** dans la photothèque-vidéothèque de la CCRV en vue de leur utilisation aux fins visées ci-dessous.

- **à permettre à un tiers** (presse, partenaire de la CCRV…) **l'exploitation et la reproduction** de la (des) images mentionnées ci-dessus, conformément à l'article 9 du Code civil uniquement pour la promotion et la communication des activités de la CCRV sous toute forme, imprimé ou électronique, sur tous supports connus et inconnus à ce jour (réseaux sociaux inclus), intégralement ou par extrait, dans le monde entier pour une durée de 10 ans.

Renonce en conséquence à solliciter une quelconque compensation à quelque titre que ce soit pour ma participation aux prises de vue et pour leur diffusion dans les conditions visées ci-dessus.

RETZ EN VALOIS
Communauté de Communes

Correspondance,
services administratifs
et siège social
9 rue Marx Dormoy
BP 133
02603 VILLERS-COTTERÊTS CEDEX
Tél. : 03 23 96 13 01
www.cc-retz-en-valois.fr

Je suis informé(e) que, conformément à la règlementation européenne, je dispose d'un droit d'accès aux données qui me concernent, de rectification, d'effacement, à la limitation du traitement, d'opposition au traitement, à la portabilité des données et d'opposition que je peux exercer en m'adressant au délégué à la protection des données désigné par la CCRV ou directement à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS Cedex 07. Tél : 01 53 73 22 22 - Fax : 01 53 73 22 00

Il est précisé que :

Le bénéficiaire de l'(des) images mentionnée(s) ci-dessus s'engage à respecter le droit à l'image de la personne. Il s'interdit expressément de procéder à une exploitation de l'image ou des images, susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni de les utiliser dans toute exploitation préjudiciable.
Ces images ne seront ni communiquées à d'autres personnes, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages.

Fait à ..... Le .....

Signature du ou des représentant(s) légal(ux) précédée de la mention lu et approuvé

Signature de l'enfant :

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Code de l'Action Sociale et des Familles

cerfa

1 N° 10008'02

FICHE SANITAIRE DE LIAISON ANNEE 2020/2021

1 - ENFANT

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

GARÇON ☐ FILLE ☐

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ.

2 - **VACCINATIONS** (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant). Vous pouvez nous joindre une photocopie des vaccins.

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION
ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - **RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT**

L'enfant suit-il un **traitement médical**? Oui ☐ Non ☐

L'enfant a-t-il un PAI ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, joindre une **ordonnance** récente, le **PAI** et les **médicaments** correspondants *(boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)*

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGU	SCARLATINE
OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	
OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	

ALLERGIES : ASTHME oui ☐ non ☐ MÉDICAMENTEUSES oui ☐ non ☐

ALIMENTAIRES oui ☐ non ☐ AUTRES .....

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE.**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

---

4 - **RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS** VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

---

5 - **RESPONSABLE DE L'ENFANT**

NOM ..... PRÉNOM .....

ADRESSE .....

.....

.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : ..... BUREAU :.....

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussigné,..... responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de la structure, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date : Signature :

A **REMPLIR PAR LE DIRECTEUR (en cas de séjour) A L'ATTENTION DES FAMILLES**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Règlement intérieur
Loisirs Juniors CCRV
Année 2021

Préambule

Un règlement intérieur a été établi afin d'accueillir au mieux les jeunes et leur proposer des activités de qualité mais aussi pour assurer une meilleure organisation dans le respect des règles nécessaires au bon fonctionnement des activités.

Le présent règlement est reconnu comme valable et obligatoire tant pour les jeunes que pour les parents, les animateurs et l'organisateur. Il est mis à disposition des parents au moment de l'inscription qui devront attester en avoir pris connaissance avec leur enfant en signant les documents « Fiche d'inscription » et « Autorisation parentale ».

Ce document devra être conservé par la famille.

Conditions d'admission

La Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) organise des activités en faveur des jeunes de 8 à 15 ans habitant sur le territoire de la communauté de communes. Ces activités peuvent être étendues aux jeunes ayant une résidence en dehors du territoire selon le nombre de places disponibles.

En effet, il est prévu un effectif de 48 jeunes et au-delà de celui-ci, une liste d'attente est constituée.
Ainsi en cas d'absence ou d'annulation, une place peut être proposée à un jeune de cette liste pour l'une des sorties.

Pour être accepté aux activités, tout jeune doit au préalable faire l'objet d'une inscription.
Une fiche d'inscription doit être impérativement complétée et chaque sortie fait l'objet d'une autorisation parentale spécifique adressée aux familles concernées. Cette dernière sera renvoyée accompagnée du règlement des droits d'inscription.

Les jeunes qui fréquentent les activités et qui suivent un traitement médical, doivent fournir l'ordonnance spécifiant les noms des médicaments et les modalités (médicaments dans leur emballage d'origine avec la notice d'utilisation). Les nom et prénom du jeune doivent être inscrits sur chaque boîte.

Encadrement

Les animateurs sont chargés de veiller à la sécurité, à la propreté et au respect des règles. Ils assurent l'encadrement pendant les activités et sont garants du bon déroulement des programmes durant les activités d'animation (transport et activités).

L'organisateur rappelle et rappellera aux animateurs qu'ils doivent adopter une conduite conforme à la réglementation en vigueur (A.C.M.) lors de l'activité. Les animateurs, seront reconnus comme co-éducateurs et responsables et devront en ce sens adopter en permanence une attitude compatible avec la mission qui leur est confiée.

Les jeunes sont sous la responsabilité des animateurs durant les activités. A la fin des activités, ils sont sous l'entière responsabilité de leur(s) responsable(s) légal(aux).
Ainsi, les autorisations parentales précisent si un jeune doit repartir seul ou accompagné. Dans ce second cas, il ne pourra repartir qu'avec la personne majeure dont le nom figure sur le dossier.

Si aucune de ces personnes ne se présente aux horaires prévus, le jeune ne pourra en aucun cas repartir seul. Le responsable avertira alors les parents ou la personne en charge de le reprendre.

En cas de prise en charge sur le lieu de l'activité, avant la fin de la sortie, les personnes habilitées à venir chercher l'enfant devront se munir d'une pièce d'identité avec photo et signer sur place un document de décharge de responsabilité.

Conditions de règlement

Les montants d'inscription sont calculés en fonction du coût des sorties et des transports bus.

L'autorisation parentale pour chaque sortie devra être impérativement accompagnée du règlement.

Les possibilités de règlement sont indiquées sur le dossier d'inscription.

Assurances

L'organisateur attire l'attention des parents sur la nécessité pour leur enfant d'être couvert durant les activités par une assurance en responsabilité civile. La signature des autorisations parentales vaut pour attestation de l'existence d'une telle assurance.

Effets et objets personnels du jeune

Il est fortement déconseillé d'apporter lors de l'activité tout objet ayant plus ou moins de valeur, quelle qu'en soit la nature. L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de détérioration, perte ou vol.

Règles de vie

Politesse et bonne tenue doivent être observées par toutes les personnes fréquentant l'activité jeune (adultes comme jeunes).

Les parents sont pécuniairement responsables de toute dégradation matérielle volontaire et devront rembourser le matériel abîmé. Les animateurs sont soumis aux mêmes obligations.

Toute atteinte aux personnes ou aux biens peut donner lieu à l'application d'une sanction disciplinaire.

Les parents seront avertis par les animateurs ou l'organisateur de toute sanction qui pourra être prise et si le comportement persiste, un rendez-vous sera proposé, avant toute décision d'exclusion temporaire ou définitive sur les prochaines sorties organisées dans l'année.